

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1213

EST par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 21 novembre 2017, a adopté le règlement suivant :

N° 1213 Amendement au règlement n° SQ-901 relatif à la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les rues, les trottoirs, les parcs et les places publiques, tel qu'amendé, de façon à modifier l'article 4 « Heures d'ouverture »

Il est décrété par ce règlement de modifications que la halte routière sise en bordure du boulevard Sainte-Sophie est ouverte au public en tout temps.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 22^e jour
du mois de novembre de l'an deux mille dix-sept (2017).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 22 novembre 2017 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Site internet : www.stesophie.ca, la date de la diffusion peut être différente

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-sept (2017).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier